Le rayon traiteur de la Boucherie des Alpilles

La Boucherie des Alpilles, à Saint-Rémy-de-Provence, veut créer un rayon traiteur : four, vitrine chaude et plan de travail pour 45 000 €. Le rayon immobilisera aussi 5 000 € de stocks et de créances clients (besoin en fonds de roulement), récupérés en fin de projet. Les deux associés hésitent sur le taux d'actualisation : 7 % pour le gérant, 10 % pour son associée, qui veut tenir compte du risque.

Vous calculez les flux nets de trésorerie, la VAN aux deux taux et l'indice de profitabilité (annexe 1), puis vous concluez.

Document 1 : prévisions du rayon traiteur (en €)

Année	0	1	2	3	4	5
Investissement (four, vitrine chaude, plan de travail)	45 000					
Besoin en fonds de roulement	5 000					5 000 (récupéré)
Capacité d'autofinancement du rayon (après impôt)		9 000	11 500	13 000	13 000	12 000
Valeur résiduelle des équipements (revente, nette d'impôt)						4 000

Le capital investi à l'année 0 comprend l'investissement et le besoin en fonds de roulement de départ.

Annexe 1 – Flux, VAN et indice de profitabilité (arrondir à deux décimales)

Question	Réponse
Décaissement total de l'année 0 (€)	
Flux net de trésorerie de l'année 5 (€)	
Flux de l'année 5 actualisé à 7 % (€)	
Somme des flux actualisés à 7 %, années 1 à 5 (€)	
VAN à 7 % (€)	
Indice de profitabilité à 7 %	
VAN à 10 % (€)	

Questions d'analyse

Le besoin en fonds de roulement de 5 000 € figure en décaissement à l'année 0 et en encaissement à l'année 5 parce que :

☐ c'est une charge déductible du résultat, comme la dotation aux amortissements de l'équipement
☐ le stock et les créances immobilisent de l'argent, qui revient quand le rayon s'arrête
☐ la banque rembourse ce besoin à la fin des cinq années du projet

Justification :

D'après les VAN calculées à 7 % et à 10 %, le taux interne de rentabilité (TIR) du rayon est :

☐ inférieur aux 7 % du gérant
☐ supérieur aux 10 % de l'associée
☐ compris entre 7 % et 10 %

Justification :

Si les associés retiennent le taux de 10 % proposé par l'associée, le projet :

☐ est rejeté en l'état, car sa VAN à 10 % est négative
☐ est accepté, car à 10 % son indice de profitabilité reste de 1,08
☐ est accepté, puisque la VAN à 7 % est positive

Justification :